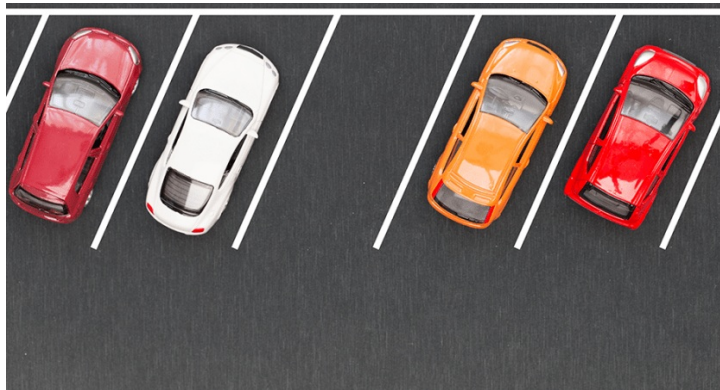


# VILLE DE CLAMART



## STATIONNEMENT

Clamartois, abonnez-vous pour continuer à bénéficier de la gratuité du stationnement dans la zone réglementée Gare et Percy Schneider.

## DÉMARCHES EN LIGNE

### ☰ STATIONNEMENT

---

> Je souhaite souscrire à l'abonnement stationnement [↗](#)

## ZONE BLEUE

Le stationnement en zone bleue, route du Pavé Blanc, est gratuit mais ne peut dépasser 1h30. Il est en vigueur toute la semaine du lundi au dimanche, de 9h à 12h30 et de 14h30 à 18h toute l'année.

Pour garer votre véhicule en zone bleue, placez votre disque à l'avant du véhicule, face visible

e à proximité du pare-brise. En cas d'oubli du disque ou de dépassement du créneau horaire : amende de 17 €.


## ZONE DE STATIONNEMENT RÉGLEMENTÉE dans les quartier Gare et Percy Schneider



Les abonnements résidentiels sont reconduits pour une année sur présentation d'un justificatif de domicile daté de moins de 3 mois.

Modalités de l'abonnement



Clamartois, pour vous abonner et ainsi bénéficier de la gratuité du stationnement, [inscrivez-vous en ligne](#)  ou rendez-vous à l'espace d'accueil du parking du Troisy (22 avenue Paul Vaillant Couturier), situé au niveau -1 sous le marché du Troisy.

Vous pouvez également les joindre au 01 71 16 75 37 du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 17h, les samedis et dimanches de 9h à 14h.

## Le principe

- › Un stationnement gratuit pour tous les Clamartois ([à condition de s'abonner](#) ↗) mais payant pour les visiteurs
- › Le maintien d'une zone « commerces » avec 1h30 de stationnement gratuit pour tous

## Qui peut s'abonner ?

- › Tous les Clamartois
- › Les commerçants et professions libérales
- › Les professionnels de santé
- › Les salariés d'un commerçant ou d'un professionnel libéral

## Comment payer son stationnement ?

Les visiteurs pourront régler leur stationnement à l'horodateur ou via l'application Paybyphone.

Tarifs de l'abonnement



## Quel est le prix de l'abonnement ?

## ZONE ORANGE RÉSIDENTIELLE



Pour profiter de la gratuité, pensez à souscrire un abonnement pour toutes vos voitures.

**Abonnés Clamartois, ..... GRATUIT**  
incluant les commerçants et les professions  
libérales et professionnels de santé **7J/7 et 24h/24**

**Abonnés salariés des commerçants ..... 365 euros / an**  
et des professions libérales **soit 1 €/jour**

### Visiteurs

**De 20h à minuit ..... GRATUIT**

**De minuit à 9h ..... 1h : 1€**  
Forfait post-stationnement de 5€ **1h et + : 5€**

**De 09h à 20h ..... PAYANT**

## ZONE VERTE COMMERCES



Cette zone de stationnement courte durée concerne tous les automobilistes y compris les abonnés (durée conseillée : 1h30).

### De 9h à 20h

Durée de stationnement	Tarif du stationnement
1h30 .....	GRATUIT
1h45 .....	25 euros
1h45 à 2h .....	35 euros

Forfait post-stationnement de 35 €

### De 20h à 9h

**Abonnés Clamartois, ..... GRATUIT**  
abonnés professionnels de santé  
Forfait post-stationnement de 15 €

### De 20h à minuit

Visiteurs ..... GRATUIT

### De minuit à 9h

Visiteurs ..... **1h : 1€**  
Forfait post-stationnement de 5 € **1h et + : 5€**

**Pour rappel : le code de la route n'autorise pas un stationnement de plus de 7 jours sur une même place.**

Plan des rues concernées



### ZONE ORANGE RÉSIDENTIELLE

- GRATUIT 7j/7 et 24h/24 pour les Clamartois abonnés
- PAYANT 7j/7 pour les visiteurs sauf : de 20h à minuit et le dimanche de 13h30 à minuit

### POUR TOUS

- GRATUIT les jours fériés et au mois d'août
- GRATUIT le dimanche après-midi de 13h30 à minuit

### ZONE VERTE COMMERCES

- GRATUIT pendant 1h30, de 9h à 20h pour tous
- GRATUIT de 20h à 9h pour les Clamartois abonnés
- GRATUIT de 20h à minuit pour les visiteurs
- PAYANT de minuit à 9h pour les visiteurs



En outre, Clamart possède de nombreuses possibilités de **stationnement en souterrain** :  
Pour quelques heures ou en abonnement récurrent, plusieurs possibilités s'offrent à vous.

## FAQ Stationnement



## Qui peut prétendre à un abonnement ?

Il existe plusieurs catégories d'abonnements :

- **l'abonnement Résident** : est considéré comme résident tout usager sur la commune de Clamart. Les propriétaires de commerces (murs ou fonds) ou locataire de commerces (murs ou fonds) sont considérés comme des résidents. Il en est de même pour les professions libérales.

- **l'abonnement Professionnel de santé** : est considéré comme professionnel de santé tout professionnel exerçant une activité médicale et paramédicale, service d'hospitalisation à domicile, prestataire de service aux personnes malades, âgées et handicapées.

- **l'abonnement Commerçant et Professions libérales (salariés)** : est considéré comme salarié ou employé toute personne employée par un commerçant ou un professionnel exerçant une activité libérale sur le territoire de la commune.

## Puis-je avoir plusieurs abonnements ?

- Les résidents peuvent souscrire à **autant d'abonnements que de voitures dans le foyer**.

- Les professionnels de santé peuvent souscrire à **autant d'abonnements que de véhicules immatriculés au nom de la société** ou de salariés ayant un véhicule personnel utilisé à des fins professionnelles.

- Les salariés des **commerçants et professions libérales** (hors professions libérales de santé) ne peuvent souscrire qu'à **un seul abonnement par salarié**.

- Les sociétés de vente, louage et réparation de véhicules terrestres à moteur ne peuvent souscrire d'abonnement résidents. **Les gérants de ces sociétés peuvent souscrire l'abonnement résident pour leur véhicule propre** (soit un abonnement par gérant). Les salariés ou employés de ces sociétés peuvent souscrire à l'abonnement commerçants et professions libérales (salariés) pour leurs véhicules propres. Un véhicule par salarié.

## Je suis titulaire de la carte GIG-GIC ou je transporte une personne titulaire de la carte GIG-GIC ?

Les véhicules transportant des personnes en situation de handicap titulaires de la carte GIG-GIC sont exonérés de la redevance de stationnement.

## Je ne dispose pas d'un véhicule personnel mais j'ai recours à la location temporaire. Puis-je bénéficier de l'abonnement Résident ?

Les véhicules de location peuvent bénéficier d'un abonnement dit Résident (location courte durée), celui-ci se calque sur la durée de location prévue dans le contrat.

## Mon véhicule personnel est un véhicule de fonction, puis-je bénéficier de l'abonnement ?

Un véhicule de fonction peut bénéficier d'un abonnement sous présentation des pièces justificatives démontrant que l'utilisateur est le conducteur principal du véhicule (attestation employeur, etc.)

# LES PARKINGS PAYANTS

Dans les parcs souterrains, la première heure de stationnement est offerte par la mairie. Elle est valable dans les horaires d'ouverture des parkings.



Un nouvel **espace d'accueil est à votre disposition au parking du Troisy** (22 avenue Paul Vaillant Couturier) pour formaliser les abonnements, déposer une réclamation ou demander une information. Par ailleurs, ce poste de commandement permettra la surveillance de tous les parkings via vidéo et logiciel d'exploitation des équipements (barrières, caisses, lecteurs piétons).

**Horaires :** du lundi au jeudi 8h à 12h et 13h à 17h, le vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h. Le samedi et le dimanche de 9h à 13h

En dehors des horaires en présentiel, une astreinte 24/24 est

assurée via le système d'interphonie permettant de piloter les équipements à distance.

**Contact :** [parking@clamart.fr](mailto:parking@clamart.fr)



## LES PARKINGS

- [Parking de La Fourche](https://www.clamart.fr/fr/annuaire-des-equipements/parking-de-la-fourche) (<https://www.clamart.fr/fr/annuaire-des-equipements/parking-de-la-fourche>) - Rue Pierre Baudry | 103 places publiques dont 10 bornes électriques 2 places PMR - 5 places 2 roues
- [Parking du Trosy](https://www.clamart.fr/fr/annuaire-des-equipements/parking-du-trosy) (<https://www.clamart.fr/fr/annuaire-des-equipements/parking-du-trosy>) - 22 rue Paul Vaillant Couturier | 197 places publiques dont 18 bornes électriques
- [Parking Pierre et Marie Curie](https://www.clamart.fr/fr/annuaire-des-equipements/parking-pierre-et-marie-curie) (<https://www.clamart.fr/fr/annuaire-des-equipements/parking-pierre-et-marie-curie>) - 5 rue Pierre et Marie Curie | 264 places publiques dont 9 places PMR
- [Parking Desprez](https://www.clamart.fr/fr/annuaire-des-equipements/parking-desprez) (<https://www.clamart.fr/fr/annuaire-des-equipements/parking-desprez>) - 27 rue Paul Vaillant Couturier | 207 places publiques dont 5 places PMR - 10 places 2 roues
- [Parking rue de Bièvres](https://www.clamart.fr/fr/annuaire-des-equipements/parking-rue-de-bievres) (<https://www.clamart.fr/fr/annuaire-des-equipements/parking-rue-de-bievres>) - 36 places publiques dont 4 bornes électriques 2 places PMR - 6 places 2 roues
- [Parking du Panorama](https://www.clamart.fr/fr/annuaire-des-equipements/parking-du-panorama) (<https://www.clamart.fr/fr/annuaire-des-equipements/parking-du-panorama>) - Passage du Panorama | 193 places publiques dont 26 bornes électriques

**Ils sont ouverts 7 jours sur 7** (sauf dimanche après-midi et jours fériés) :

- Entrée de 7h30 à 21h30
- Sortie possible 24h/24
- Abonnés : accès permanent

## TARIFS DES PARKINGS

1 <sup>ère</sup> heure	GRATUIT
1h15	1,50€
Chaque quart d'heure supplémentaire jusqu'à 5 heures de stationnement	0,50€
1/4 heure au-delà de la 5 <sup>ème</sup> heure	0,30€
Ticket perdu	36,00€
Résident mensuel	130,00€
Résident trimestriel	300,00€
Résident semestriel	560,00€
Résident annuel	1000,00€
Non résident mensuel	150,00€
Non résident trimestriel	350,00€
Non résident semestriel	670,00€
Non résident annuel	1350,00€
Commerçant mensuel jour	50,00€
Commerçant trimestriel jour	133,00€
Commerçant semestriel jour	265,00€
Commerçant annuel jour	365,00€
Moto mensuel	70,00€

## ABONNEMENT RÉSIDENTS

Les abonnés ont accès aux parkings souterrains 24 h/24.

Plusieurs formules sont disponibles :

- **AUTO** : Mensuel = 130 € ; Trimestriel = 300 € ; Annuel = 1000 € ;
- **MOTO** : Mensuel = 70 €.
- D'autres formules d'abonnement sont disponibles pour les commerçants.



### Renseignements :

Parking Troisy

22, rue Paul Vaillant-Couturier

[parking@clamart.fr](mailto:parking@clamart.fr)

## À LIRE AUSSI



## TRANSPORTS EN COMMUN

[🔍 LIRE LA SUITE](#)



## PISTES & STATIONNEMENTS CYCLABLES

[🔍 LIRE LA SUITE](#)



## HANDICAP ET MOBILITÉ

[🔍 LIRE LA SUITE](#)

# À LA UNE



DÉMARCHES, TRANSPORTS

**Mobilités : Ce qui a changé depuis le 1er juin 2021**



TRANSPORTS

**Du nouveau pour les bornes de recharge électrique**



PRINTEMPS DE L'ÉGALITÉ, TRANSPORTS, SPORT, FESTIVITÉS, LOISIRS

**Le Printemps de l'égalité : Le vélo a des « elles »**

[+ TOUTES LES ACTUALITÉS](#)



<https://www.clamart.fr/fr>



<https://www.clamart.fr/fr>

## **MAIRIE DE CLAMART**

PLACE MAURICE GUNSBOURG  
92140 CLAMART

### **HORAIRES:**

Mairie de Clamart  
Espace d'accueil Clamart&Vous  
Adresse : place Maurice Gunsbourg  
92140 CLAMART  
01 46 62 35 35

LUN. : 8h30-12h30 / 13h30-18h  
MAR. : fermé le matin - 13h30-18h00  
MER. : 8h30-12h30 / 13h30-18h  
JEU. : 8h30-12h30 / 13h30-18h  
VEN. : 8h30-12h30 / 13h30-17h  
SAM. : 8h30-12h

MAIRIE ANNEXE DU PAVE BLANC

LUN. : 8h30-12h30/13h30-17h

MER. : 8h30-12h30/13h30-17h

VEN. : 8h30-12h30/13h30-17h

POINT INFO DU PANORAMA

SAM. 22/01 - 05/02 - 12/02 : 9h -12h30

0